

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE
CANTAL



ALLANCHE - Commune

Séance du jeudi 29 janvier 2026

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 21 janvier 2026

Présents : 7

vingt-neuf janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 9

Présents : Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, Roland VEDRINES, ERIC VIALA, JENNIFER DEVÈZE, AUDREY BLANQUET, JULIEN THERON

Pour :9

Contre : 0

Représentés: JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL, CLAUDE PESCHAUD représenté par JULIEN THERON

Abstention : 0

Excusés: THIERRY MARSILHAC, ALAIN GRIFFE

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: LUDOVIC LEVAIS

Objet: Approbation du PV de la séance du 17/12/2025 - DE_001_2026

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance et s'ils ont d'éventuelles remarques à faire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL



Date de transmission de l'acte: 30/01/2026
Date de réception de l'AR: 30/01/2026

015-211500012-DE_001_2026-DE
A G E D I

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 30 JAN. 2026
publié le :

30 JAN. 2026

Date de transmission de l'acte: 30/01/2026
Date de réception de l'AR: 30/01/2026

015-211500012-DE_001_2026-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE

CANTAL



ALLANCHE - Commune

Séance du jeudi 29 janvier 2026

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 21 janvier 2026

Présents : 7

vingt-neuf janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 9

Présents : Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, Roland VEDRINES, ERIC VIALA, JENNIFER DEVÈZE, AUDREY BLANQUET, JULIEN THERON

Pour :9

Contre : 0

Représentés: JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL, CLAUDE PESCHAUD représenté par JULIEN THERON

Abstention : 0

Excusés: THIERRY MARSILHAC, ALAIN GRIFFE

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: LUDOVIC LEVAIS

Objet: Confirmation de demande de FCS 2026 : aménagement du camping municipal - DE_002_2026

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que, par courrier en date du 27 juin 2025, le Département du Cantal a présélectionné l'opération de rénovation et de modernisation du camping municipal Les Gentianes au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025.

Il précise que ce courrier prévoit une dépense subventionnable retenue à hauteur de **QUATRE VINGT-SIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE EUROS HORS TAXES (86.892,00€ HT)** ainsi que le montant de l'aide retenue, à savoir **DIX-SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS HORS TAXES (17.378,00 € HT)**.

Par courrier en date du 15 janvier 2026, il a été demandé à la commune de confirmer ce projet au titre du FCS 2026.

Pour mémoire, ce projet d'aménagement du camping Les Gentianes et de mise aux normes des sanitaires consiste à :

Date de transmission de l'acte: 30/01/2026

Date de réception de l'AR: 30/01/2026

015-211500012-DE_002_2026-DE

A G E D I

- mettre en place une barrière levante à l'entrée du camping avec lecteur de badge intérieure/extérieure, ceci afin de sécuriser et contrôler l'accès au camping ;
- équiper l'accès à l'accueil d'une terrasse afin d'en assurer l'accessibilité PMR ;
- remplacer les bornes électriques existantes car plus aux normes, et refaire l'installation électrique des mobil'homes ;
- remplacer et améliorer la signalétique ;
- installer de nouveaux sanitaires remplissant les normes actuelles d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité imposées pour la gestion du camping ;

Le Maire confirme le plan de financement suivant :

Montant estimatif du projet HT : **86 892,25 €**

Montant estimatif du projet TTC : **104 270,70 €**

Montant des travaux et Des subventions à percevoir	DÉPENSES	RECETTES
Montant des travaux HT	86 892,25 €	
Fonds Hôtellerie de Plein Air (40%)		34 756,90 €
FCS 2025/2026 (20%)		17 378,00 €
Reliquat DETR 2020 (15 %)		13 331,50 €
AUTOFINANCEMENT (25%)		21 425,85 €
TOTAL	86 892,25 €	86 892,25 €

Aujourd'hui, la municipalité souhaite confirmer sa demande d'aide financière auprès du Département du Cantal pour la rénovation et la modernisation au titre du FCS 2026 sur la base d'un montant de dépense global évalué en 2025 à la somme totale de **86.892,00 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE CONFIRMER** la demande de subvention au titre du FCS 2026 auprès des services du Département à hauteur de **DIX-SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS (17.378,00 € HT)** ;
- **D'ADOPTER** le plan prévisionnel de financement ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes de subvention et au bon déroulement de cette opération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL



Date de transmission de l'acte: 30/01/2026
Date de réception de l'AR: 30/01/2026

015-211500012-DE_002_2026-DE
A G E D I

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 30 JAN. 2026

publié le : 30 JAN. 2026

Date de transmission de l'acte: 30/01/2026
Date de reception de l'AR: 30/01/2026

015-211500012-DE_002_2026-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE
CANTAL



ALLANCHE - Commune

Séance du jeudi 29 janvier 2026

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 21 janvier 2026

Présents : 7

vingt-neuf janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 9

Présents : Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, Roland VEDRINES, ERIC VIALA, JENNIFER DEVÈZE, AUDREY BLANQUET, JULIEN THERON

Pour :9

Contre : 0

Représentés: JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL, CLAUDE PESCHAUD représenté par JULIEN THERON

Abstention : 0

Excusés: THIERRY MARSILHAC, ALAIN GRIFFE

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: LUDOVIC LEVAIS

Objet: Autorisation donnée au Maire de lancer un appel à candidature à marché public de travaux de clos et couvert des bâtiments du Site de la Robertière - DE_003_2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Site de la Robertière doit faire l'objet d'une réhabilitation totale.

Il précise que pour l'heure, les travaux de couverture, de menuiseries extérieures, de démolition et désamiantage sont à envisager.

En tant que maître d'œuvre, l'EIRL Carole HENRY a effectué plusieurs estimatifs, après une étude approfondie via un APD. En fonction des montants ressortis de ces diverses études, il est nécessaire de lancer un appel à candidature concernant ces travaux.

En effet, le montant total estimé par le maître d'œuvre pour les travaux de désamiantage, de démolition, de couverture, de menuiseries extérieures aluminium, de menuiseries extérieures bois, d'ITE - enduit et de serrurerie s'élève à **630.220 € HT**. Aux vues de ces montants, il est nécessaire d'effectuer un marché public à procédure adaptée

précise que les travaux précités seront décomposés e

Date de transmission de l'acte: 30/01/2026

Date de réception de l'AR: 30/01/2026

015-211500012-DE_003_2026-DE

A G E D I

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le lancement d'un appel à candidature à marché public concernant les travaux de rénovation du clos et couvert des bâtiments du Site de la Robertière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer un appel à candidature à marché public de travaux concernant les travaux de clos et couverts des bâtiments du Site de la Robertière
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la mise en œuvre de ce projet.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 30 JAN. 2026

publié le : 30 JAN. 2026

Date de transmission de l'acte: 30/01/2026
Date de réception de l'AR: 30/01/2026

015-211500012-DE_003_2026-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE
CANTAL



ALLANCHE - Commune

Séance du jeudi 29 janvier 2026

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 21 janvier 2026

Présents : 7

vingt-neuf janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 9

Présents : Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, Roland VEDRINES, ERIC VIALA, JENNIFER DEVÈZE, AUDREY BLANQUET, JULIEN THERON

Pour :9

Contre : 0

Représentés: JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL, CLAUDE PESCHAUD représenté par JULIEN THERON

Abstention : 0

Excusés: THIERRY MARSILHAC, ALAIN GRIFFE

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: LUDOVIC LEVAIS

Objet: Attribution d'une subvention au collège Maurice Peschaud concernant le séjour ski au Lioran - DE_004_2026

Monsieur le Maire informe que, par courrier en date du 25 novembre 2025, Madame la principale du collège Maurice Peschaud a sollicité une demande de soutien financier auprès de la commune concernant le séjour ski au Lioran, qui s'est déroulé du 05 au 09 janvier dernier.

Le nombre total d'élèves ayant participé au voyage est de 27. Le montant total supporté par chaque famille s'élève à 232,03 €.

Monsieur le Maire précise qu'il serait opportun d'accorder une subvention forfaitaire d'un montant de 1 000,00 € au collège Maurice Peschaud afin de réduire le reste à charges des familles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de **1 000,00 €** au collège Maurice Peschaud concernant le séjour ski au Lioran ;

Date de transmission de l'acte: 30/01/2026
Date de réception de l'AR: 30/01/2026

015-211500012-DE_004_2026-DE
A G E D I

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ces aides ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026 à l'article 65748.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 30 JAN. 2026

publié le :

30 JAN. 2026



Date de transmission de l'acte: 30/01/2026

Date de reception de l'AR: 30/01/2026

015-211500012-DE_004_2026-DE

A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune Séance du jeudi 29 janvier 2026

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 21 janvier 2026

Présents : 7

vingt-neuf janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 9

Présents : Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, Roland VEDRINES, ERIC VIALA, JENNIFER DEVÈZE, AUDREY BLANQUET, JULIEN THERON

Pour : 9

Contre : 0

Représentés: JACQUELINE BARTHAIRES représentée par Philippe ROSSEEL, CLAUDE PESCHAUD représenté par JULIEN THERON

Abstention : 0

Excusés: THIERRY MARSILHAC, ALAIN GRIFFE

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: LUDOVIC LEVAIS

Objet: Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre concernant la rénovation du clos et couvert des bâtiments du site de la Robertière - DE_005_2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Allanche a conclu un marché de maîtrise d'oeuvre avec l'EIRL Carole Henry, architecte à Saint-Flour, concernant les travaux de clos et de couvert des bâtiments du site de la Robertière, en date du 11 juillet 2025.

Le montant initial du marché de maîtrise d'oeuvre s'élevait à 47 300,00 € HT, basé sur 11 % du montant estimatif des travaux, soit 430.000,00 € HT.

Monsieur le Maire précise que la note estimative du montant des travaux a évolué en phase APD puis PRO-DCE et désormais, le total HT des travaux de clos et couvert est estimé à **630.000,00 € HT**. Des travaux supplémentaires ont également été ajoutés, à savoir le désamiantage du Manoir, l'isolation par l'extérieur de la conciergerie ainsi que la démolition de l'extension du Manoir (RDC uniquement).

De ce fait, le forfait de la rémunération de l'architecte pour la nouvelle estimation financière.

Date de transmission de l'acte: 30/01/2026

Date de réception de l'AR: 30/01/2026

015-211500012-DE_005_2026-DE

A G E D I

Dans un premier temps, l'avenant prévoit une diminution du pourcentage de rémunération passant de 11% à 10,5%.

Le montant total de l'avenant est de 18.873,10 € HT, soit 22.647,72 € TTC.

Le nouveau montant du marché public s'élève à 66.173,10 € HT, soit 79.407,72 € TTC.

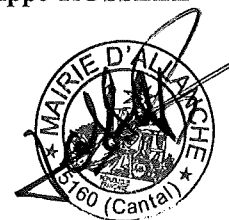
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant avec l'entreprise EIRL Carole Henry, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché public de Maîtrise d'œuvre conclus avec l'EIRL Carole Henry ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 30 JAN. 2026

publié le :

30 JAN. 2026

Date de transmission de l'acte: 30/01/2026
Date de réception de l'AR: 30/01/2026

015-211500012-DE_005_2026-DE
A G E D I